



Info du conseil municipal mars 2016

40^{ème} tir cantonal bernois 2017

Près de 10'000 tireurs de toute la Suisse afflueront dans la région pour prendre part à cette manifestation qui s'échelonnnera sur 12 journées du 16 juin au 2 juillet 2017. Le Jura bernois n'avait plus accueilli de tir cantonal depuis Saint-Imier en 1900 et Delémont en 1909 lorsque la ville était encore bernoise. La centrale de tir sera installée à Reconvilier puis les tireurs seront répartis sur 25 stands dans l'ensemble du Jura bernois. Les sociétés locales auront pour mission de gérer les tirs qui se déroulent dans leurs structures et d'assurer le ravitaillement des participants.

Pour soutenir la société de tir en campagne de Plagne dans cette organisation et faire connaître notre jeune commune, le conseil municipal a décidé de sponsoriser une cible de 300 m à hauteur de CHF 3'000.00.

Halle de gym de Frinvillier

Un crédit de CHF 50'200.00 a été débloqué pour la réfection des douches femmes et hommes. Après un appel d'offres auprès de 3 entreprises locales, les travaux ont été attribués aux maisons Negri Carrelage Sàrl et Franconi & Grob SA. Ces rénovations s'effectueront pendant les vacances scolaires d'été.

Clientis Caisse d'Epargne CEC

Le conseil communal a activement soutenu la candidature de Mme Isabelle Gobet-Liechti en tant que membre du Conseil d'administration. Elle a été élue lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2016 pour une période de 4 ans et nous l'en félicitons chaleureusement. Cette nomination permet ainsi à notre région d'être toujours représentée.

Réaménagement des alentours du bâtiment scolaire de Plagne

Un groupe de travail composé de MM. Pierre-Alain Grosjean, André Voiblet, Olivier Jordi, Michelle Miche, Stéfanie Sandmeier, Denise Hofer et Liselotte Deloy a été mis sur pied. Il débutera ses travaux sur le réaménagement des abords de l'école le mercredi 13 avril 2016.

Archives communales

200 heures réparties sur 12 mois ont été attribuées à Mme Catherine Berens de Corgémont, archiviste professionnelle, pour la mise à jour des archives de Plagne.



Info du conseil municipal mars 2016

Relevé de la mensuration officielle

Au vue de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF), le conseil municipal a décidé de faire le relevé des zones bâties de Plagne et Vauffelin. Ces travaux sont obligatoires de par la législation fédérale et cantonale. Compte tenu des subventions, le montant final à charge de la commune sera de CHF 330'000.00 dont une partie pourra être répercutée sur les propriétaires fonciers selon des conditions à définir. Un appel d'offres d'après la loi sur les marchés publics va être lancé prochainement par l'Office de l'information géographique cantonal.

Mise à ban

Dès le 1er avril, les champs, les prés et les terrains sont mis à ban. Il est interdit d'y pénétrer à pied, à cheval ou au moyen de véhicules. Les chiens doivent être tenus en laisse. Nous prions la population de respecter la propriété d'autrui. Tout contrevenant sera puni selon la loi.

Elagage

Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent depuis un endroit caché.



Aussi, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne a édicté une directive qui oblige les riverains de routes à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires jusqu'au **31 mai de chaque année**. Si nécessaire, ils entreprennent cette taille plusieurs fois par année.